

Termes de référence/Recrutement d'expert(e) court terme :

ANALYSE DE L'INCIDENCE BUDGÉTAIRE RÉSULTANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES A CERTAINES DISPOSITIONS DU SYSTÈME FISCAL GAMBNIEN.

I. Contexte budgétaire et fiscal de la Gambie

La Gambie connaît une situation macroéconomique relativement stable marquée par une croissance soutenue après une période de turbulence d'après la pandémie Covid. Au cours des deux dernières années 2024 et 2025, l'économie gambienne a enregistré une croissance soutenue, portée essentiellement par l'agriculture, le tourisme et des transferts de fonds. Toutefois, l'inflation persistante, principalement liée aux prix des denrées alimentaires et de l'énergie, a exercé une pression sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la stabilité budgétaire.

Au plan des finances publiques, le déficit budgétaire de la Gambie a été progressivement réduit, passant de 4,9 % du PIB en 2022 à 3 % en 2023, suite aux résultats combinant amélioration de la mobilisation des recettes et rationalisation des dépenses publiques. La dette publique, bien qu'élevée, a connue une tendance descendante, traduisant des efforts tangibles de discipline budgétaire.

Les réformes structurantes mises en œuvre sont rassurantes. Afin de renforcer la soutenabilité des finances publiques, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes structurantes, parmi lesquelles : (a) un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), un instrument de planification pluriannuelle des dépenses, garantissant une meilleure discipline budgétaire et une allocation stratégique des ressources ; (2) un Cadre des Recettes à Moyen Terme (CRMT), un nouvel outil de planification fiscale visant à accroître la prévisibilité et la durabilité des recettes publiques et ayant pour double ambition ; (1) d'élargir l'assiette fiscale ; (2) d'aligner la politique fiscale aux objectifs de développement national et aux standards régionaux de la CEDEAO afin d'améliorer durablement la mobilisation des recettes fiscales.

Des progrès nets sont observés en faveur des réformes visant à renforcer les capacités opérationnelles de la Gambia Revenue Authority (GRA). À titre d'illustration, le lancement du projet e-invoicing (facturation électronique) en juillet 2025, permettra le renforcement de la conformité fiscale ; la mise en œuvre du Digital Weigh Bridge (pont-basculé numérique) au port de Banjul permettra une mesure plus précise des cargaisons ; le déploiement du Fuel Integrity Marking System (système de marquage des carburants) lancé à fin 2024 a été pleinement opérationnel en 2025. Grâce à ces réformes, la GRA a collecté environ 13 milliards de dalasis en six mois (janvier-juin 2025), dépassant les recettes collectées en 2022 (11,6 milliards).

En dépit de ces progrès, la Gambie doit relever des défis structurels importants. En effet, le pays reste confronté à des défis fiscaux importants parmi lesquels : (1) une forte dépendance aux taxes indirectes (la structure fiscale repose fortement sur les droits de douane), avec pour conséquence immédiate, la forte vulnérabilité des recettes aux fluctuations du commerce international et aux chocs

externes ; (2) une bonne partie de l'économie reste informelle en particulier, le système fiscal échappe à l'imposition des petites entreprises et des travailleurs indépendants.

Les réformes entreprises par la Gambia Revenue Authority (GRA) témoignent de résultats probants, invitant à une consolidation des acquis ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles mesures susceptibles de renforcer la mobilisation des recettes publiques. Les priorités identifiées s'articulent notamment autour de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la diversification des sources de revenus, de l'accélération du processus de digitalisation et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

À la suite d'une requête émanant de la Direction de la Politique Fiscale et des Recettes, relevant du Ministère des Finances et des Affaires économiques, une mission d'assistance technique du dispositif FORCE a été déployée à Banjul (Gambie) en avril 2025. Cette mission avait pour finalité d'explorer des pistes de diversification des recettes publiques, en s'appuyant sur l'architecture fiscale existante, considérée comme moderne. L'approche retenue ne visait pas à introduire de transformations structurelles majeures, mais à identifier des mesures susceptibles d'optimiser les mécanismes de collecte et de rationaliser certaines dispositions fiscales.

En date du 21 mars 2026, une seconde requête a été adressée au dispositif FORCE, dans l'objectif de renforcer la conviction quant à la nécessité d'adopter de nouvelles mesures issues des recommandations formulées lors de la précédente mission. Cette initiative vise à préparer l'élaboration de nouveaux projets de loi, lesquels seront soumis à l'Assemblée nationale pour examen et adoption définitive.

II. Justification de l'appui

La mission d'assistance technique envisagée répond à l'impératif de renforcer la mobilisation des recettes fiscales dans un contexte caractérisé par des tensions croissantes de trésorerie et une forte dépendance vis-à-vis de l'endettement. Bien que le système fiscal actuel présente des atouts significatifs et soit considéré comme relativement moderne, il révèle certaines limites en matière de diversification des recettes et de soutenabilité. Ces insuffisances se manifestent notamment dans la collecte de l'impôt sur les sociétés, des droits d'accise ainsi que de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les propositions de rationalisation formulées — qu'il s'agisse du relèvement des seuils, de l'instauration d'un impôt minimum, de l'ajustement des tranches d'imposition ou encore de l'introduction de droits d'accise sur les tissus — nécessitent une analyse approfondie. Cette analyse doit non seulement examiner la pertinence et la faisabilité technique de ces mesures, mais également évaluer de manière rigoureuse leur incidence budgétaire, afin d'anticiper les effets financiers et économiques des modifications envisagées. Dans ce cadre, l'intervention de l'expert permet :

- D'assurer la cohérence des réformes avec les standards internationaux et les bonnes pratiques fiscales ;

- De garantir que les mesures envisagées contribuent effectivement à la sécurisation du cash-flow et à l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- De prévenir les risques liés à une application inappropriée des dispositifs fiscaux ;
- De renforcer les capacités institutionnelles en matière de modélisation et d'évaluation des politiques fiscales.

En rappel, s'agissant de la rationalisation de l'impôt sur les revenus des sociétés, les propositions formulées portaient sur : (i) la suppression du critère de taxation fondé sur l'audit des états financiers ; (ii) l'instauration d'un mécanisme généralisant le paiement d'un impôt minimum mensuel de 2 % pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les revenus des sociétés, afin de sécuriser le cash-flow ; et (iii) la taxation au droit d'accise sur des tissus importés.

Concernant l'impôt sur les revenus des personnes physiques, il a été proposé : (i) de relever le taux marginal d'imposition de 25 % à 30 % ; et (ii) de réduire le nombre de tranches de 6 à 3, tout en maintenant l'abattement de la tranche 0 pour l'ensemble des revenus.

III. Objectif général et spécifiques de l'appui

L'appui envisagé a pour objectif général de conduire des études économétriques visant à quantifier l'impact des modifications envisagées des textes fiscaux, notamment en termes de variations potentielles des recettes publiques (pertes ou gains), en s'appuyant sur les nouvelles mesures proposées au cours de la précédente mission de mars 2025.

Il sera spécifiquement question de :

- Évaluer l'impact budgétaire des propositions concernant l'impôt sur les sociétés, les droits d'accise sur les tissus importés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Examiner la cohérence fiscale des mesures envisagées, en tenant compte des impératifs de mobilisation des recettes et de soutenabilité macroéconomique.
- Identifier les risques et opportunités liés aux réformes proposées, notamment pour les entreprises et les ménages.

IV. Résultats attendus de la mission

- Mise à disposition d'un rapport technique détaillé présentant les simulations fiscales et économétriques réalisées, ainsi que l'évaluation des pertes ou gains potentiels de recettes.
- Identification claire des impacts budgétaires, économiques et sociaux des mesures proposées, notamment sur les entreprises (PME incluses) et les ménages.
- Propositions de scénarios alternatifs de mise en œuvre des réformes fiscales, graduels ou ciblés, en fonction des contraintes budgétaires et administratives.

V. Tâches de l'expert

Deux experts seront mobilisés¹ dont :(i) l'expert en économétrie ; (ii) l'expert en charge de la collecte des données.

L'expert no 1 chef de mission (i) devra :

- Préparer les formats de données requis et les questionnaires avant le début de la mission ;
- Conduire des simulations fiscales et économétriques pour quantifier les pertes ou gains potentiels de recettes liés aux modifications des textes.
- Évaluer l'impact sectoriel et social des mesures fiscales, en particulier sur les PME et les ménages à revenu moyen ou faible.
- Développer des scénarios alternatifs de mise en œuvre graduelle ou ciblée des réformes, selon les contraintes budgétaires et administratives.
- Rédiger un rapport technique détaillé présentant les résultats des simulations, les analyses d'impact et les recommandations opérationnelles.
- Organiser des échanges entre l'expert et les cadres de la Direction de la Politique Fiscale et des Recettes afin d'assurer un transfert de compétences et une appropriation des outils d'analyse.

L'expert no 2 (ii) en charge de la collecte des données. Le Dispositif Force propose la participation de l'expert SERA dans cette mission. L'expert aura la charge de :

- Sur la base des instructions données par l'expert no 1, identifier les sources pertinentes de données fiscales et économiques, incluant les états financiers des entreprises, les déclarations fiscales, les statistiques de recettes et les rapports budgétaires.
- Concevoir un protocole de collecte garantissant la fiabilité, la représentativité et la comparabilité des informations recueillies.
- Recueillir les données primaires et secondaires auprès des administrations fiscales, des entreprises assujetties et des institutions partenaires.
- Assurer la vérification et la validation des données par des contrôles de cohérence et de qualité, afin de réduire les biais et les erreurs.
- Structurer et organiser les données collectées dans des bases adaptées aux simulations fiscales et économétriques.

VI. Profil de l'expert no 1

Il devra avoir :

- Un diplôme de niveau Master ou Doctorat en économétrie, économie appliquée, statistiques ou disciplines connexes.
- Une spécialisation en modélisation fiscale, analyse quantitative ou économie publique sera fortement appréciée.

¹ L'expert résident participera à la mission.

- Une expérience avérée (au moins 5 ans) dans la conduite de simulations économétriques et fiscales.
- Participation à des missions d'assistance technique ou de réforme fiscale dans des contextes similaires (administrations publiques, institutions internationales, projets de coopération).
- Expertise en modélisation économétrique et en analyse d'impact budgétaire.
- Maîtrise des logiciels statistiques et économétriques (Stata, R, EViews, SAS, ou équivalents).
- Capacité à concevoir des bases de données structurées et à assurer la qualité des informations collectées.
- Connaissance approfondie des systèmes fiscaux, en particulier de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

VII. Durée et dates de la mission

La durée de la mission est de 18 jours, dont 10 jours calendaires en présentiel (Gambie) et 8 jours calendaires de mission en ligne. La mission devrait être programmée entre mai et septembre 2026.

VIII. Livrables de la mission

1. Rapport de simulations et d'analyses (Résultats des modélisations économétriques et fiscales ; Évaluation des impacts budgétaires, économiques et sociaux des mesures proposées ; Scénarios alternatifs de mise en œuvre des réformes ;
2. Rapport final de mission (Synthèse des résultats, conclusions et recommandations opérationnelles ; Annexes techniques (modèles, bases de données) ;
3. Base de données consolidée (Données fiscales et économiques collectées, vérifiées et structurées ; Documentation méthodologique sur les sources et les protocoles de collecte.